

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 10 Aout.

Le nom de M. le duc d'Aumale est décidément un cauchemar périodique pour les meneurs de la faction. Appartenir à cette grande Maison de France, qui a fait la France, défaite par les Bonaparte, quel crime et quelle horreur!! Bien vite, il faut dire que ce prince conspire contre son pays.

Personne ne sera dupe de ces inventions ridicules; car personne n'ignore que M. le duc d'Aumale, après avoir repris loyalement sa place dans la Maison de France, s'est mis avec une égale loyauté au service de la France. Mais cela ne fait point les affaires de la faction, qui ne peut opposer à la noble et martiale figure de M. le duc d'Aumale que le galbe du prince Napoléon, lequel prince Napoléon, provoqué en duel par le petit-fils d'Henri IV, mit gaillardement dans sa poche le cartel, avec ce courage héroïque qui a séduit les plus braves en Crimée et en Italie. Donc, on attaque, par tous les moyens, M. le duc d'Aumale; donc il ne faut point s'étonner de lire ce qui suit dans l'Estafette, qui appuie ses prétendues indiscretions sur l'autorité de M. Marcon, député ultra-radical et rédacteur de la Fraternité de Carcassonne :

Des nouvelles non démenties et certains incidents parlementaires qui se sont produits la semaine passée ont été considérés, dans plusieurs cercles politiques, comme les signes précurseurs d'une agitation orléaniste. Nous nous bornerons à rappeler, parmi les nouvelles, celle de la nomination de M. le duc d'Aumale au commandement du corps d'armée dont l'état-major est à Amiens, et, parmi les incidents parlementaires, l'attitude du centre gauche et des collègues de M. le général de Cissey dans la discussion du budget de la guerre.

Amiens, il faut en convenir, est une situation merveilleusement choisie pour un prétendant : on y est à cheval sur Paris et sur l'Angleterre. En outre, cette ville possède déjà un état-major orléaniste qui semble n'attendre plus que son chef. M. Pougny, préfet du département, est orléaniste; M. Labat, son secrétaire général, est orléaniste; l'administration municipale, installée par le maire de l'« ordre moral », M. Dauphin, et non épurée par le maire de l'ordre républicain, M. Goblet, est orléaniste.

On nous dit qu'en tous cas, les orléanistes sont en minorité dans les deux Chambres. C'est vrai, pour le moment; ce ne serait plus vrai, le jour où les deux Chambres, réunies en congrès, seraient appelées à donner un successeur au maréchal-président. Ce jour-là, les royalistes constitutionnels, qui aiment mieux le

comte de Paris, après le comte de Chambord, que le duc d'Aumale, mais qui préfèrent le duc d'Aumale à la République, et les parlementaires bonapartistes qui aiment mieux Mai 1870 que Juillet 1830; mais qui préfèrent Juillet 1830 au 4 Septembre 1870, au 18 Mars 1871 et au 25 Février 1875, pourraient bien apporter au centre gauche annamien l'appoint qui lui manque pour être la majorité.

Les sénateurs qui poursuivent la politique des confits ont résolu de porter M. Chesnelong contre M. Dufaure. Il est à désirer que M. Chesnelong refuse l'honneur périlleux qu'on veut lui faire. S'il accepte d'entrer dans la coalition des bonapartistes et des pêcheurs de portefeuilles en eau trouble, il compromettra une situation noblement et glorieusement acquise. La place de M. Chesnelong est marquée au Sénat, mais à la condition qu'il ne se mettra pas en travers d'un homme aussi considérable et aussi digne que M. Dufaure. On dit que M. Chesnelong est catholique. Oh! la belle raison quand elle est donnée par les bonapartistes; M. Dufaure d'ailleurs n'est-il pas catholique? Croit-on qu'il ait des idées moins arrêtées que M. Chesnelong sur les propositions de la commission du budget, en ce qui regarde les cultes? Le doute n'est pas possible à cet égard. Il ne l'est pas davantage sur la question de savoir si M. Dufaure pourrait rendre autant de services que M. Chesnelong dans la lutte que l'on prépare entre les deux Assemblées.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Les élections des sénateurs inamovibles acquièrent une importance qu'il était à peine possible de prévoir lorsque fut faite la loi constitutionnelle sur le Sénat; on soupçonnait bien alors que l'Assemblée serait partagée à peu près également entre les républicains et les non républicains, entre les partisans du gouvernement établi et ses adversaires; on ne devinait pas que les forces s'équilibreraient avec une exactitude telle qu'il suffirait du déplacement de deux ou trois voix pour faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre.

C'est pourtant ce qui est arrivé; la majorité dépend de quelques choix destinés à remplir les premiers vides que fait la mort dans les rangs des inamovibles; la facile élection de M. Ricard fit croire aux républicains qu'ils domineraient dès lors dans les scrutins, pourvu qu'ils eussent soin de proposer des noms que le centre gauche et les constitutionnels libéraux pussent accepter; l'élection de M. Buffet leur montra qu'ils se trompaient; le candidat du centre gauche, un ancien pair de France, un de nos premiers magistrats,

que recommandaient son rang éminent et le libéralisme tempéré de ses opinions, ne fut pas nommé; la majorité n'était plus où d'abord on avait cru qu'elle se trouvait, elle venait de se constituer à droite par une union de toutes les fractions du Sénat qui n'ont pas confiance dans la République, qui tiennent à d'autres formes de gouvernement, qui espèrent l'avènement plus ou moins prochain, et qui sont opposés à la politique du ministère, politique conforme aux sentiments de la majorité de la Chambre des députés.

La majorité qui se manifesta par l'élection de M. Buffet va-t-elle se retrouver intacte contre M. Dufaure, et parviendra-t-elle à se renforcer encore en faisant passer son candidat? La question est assurément fort grave; nous ne sommes pas surpris que certains chefs de la droite engagent la lutte avec passion et comme s'il y allait pour eux de l'existence même de leur majorité, c'est bien, au fond, de quoi il s'agit. L'élection de M. Dufaure aura une influence qui dépassera de beaucoup le fait matériel d'une voix de plus acquise au centre gauche. Quand le chef le plus éminent et le plus respecté des conservateurs républicains fera partie du Sénat, il assurera à ses opinions, dans cette Assemblée, une autorité qui leur est fort contestée jusqu'à présent; les institutions du 25 février recevront de la gravité de son caractère et de sa parole l'appui qui est le plus capable de les faire durer. Tel est le sens de cette candidature, telle sera la portée de son succès, si, comme tout le fait croire, elle réussit.

Nous voyons bien l'intérêt que les bonapartistes ont à empêcher M. Dufaure d'assister au Sénat : son nom signifie le raffermissement de nos institutions; nous voyons bien que l'antipathie des légitimistes contre la République les rend hostiles à tout ce qui pourrait fortifier le gouvernement de la République, quoique selon toutes les probabilités, ils n'aient rien à gagner à la chute de ce régime; nous comprenons moins que les membres de l'ancien centre droit entrent dans cette coalition contre le président du conseil; nous ne comprendrions pas du tout que les constitutionnels libéraux consentissent à en faire partie. Ils s'y sont refusés, Dieu merci, à leur grand honneur, et aussi dans l'intérêt le plus évident du régime représentatif et libéral dont ils gardent parmi nous les traditions. On les presse, d'un certain côté, de revenir sur leur résolution; nous ne leur ferons pas l'injure de croire qu'ils pourraient ne pas y persister.

La tranquillité, la prospérité de notre pays sont liées à l'action constamment régulière et non troublée des institutions du 25 février. Ces institutions seront-elles mieux garanties lorsqu'elles fonctionneront avec une majorité sénatoriale dont le centre gauche et eux-mêmes, les constitutionnels libéraux, formeront le principal élément, ou avec une majorité dans laquelle les bonapartistes tiendront la plus grande place; avec une majorité qui

se fera honneur de compter M. Dufaure parmi ses membres, ou avec une majorité qui le rejette? A notre avis, la question n'admet qu'une réponse, celle précisément que les constitutionnels libéraux ont faite lorsque, dans la séance du 4 août, ils ont voté avec le centre gauche.

## CORRESPONDANCE

Versailles, 8 août.

La commission sénatoriale municipale s'est réunie ce matin. Elle a entendu le sénateur Brunel qui a développé devant elle un amendement tendant à combler les lacunes du projet présenté quant à la durée des fonctions de maire, au moyen de révocation qui peut les atteindre.

La commission tient actuellement une seconde séance. On prêtait à la majorité l'intention de traîner la discussion en longueur par l'examen de plusieurs autres amendements qui retarderait le dépôt du rapport. Mais on apprend à l'instant que M. de Parieu est dans l'intention de déposer aujourd'hui son rapport.

Plusieurs membres de la droite du Sénat sont, dit-on, disposés à demander que la prochaine séance du Sénat soit renvoyée à samedi. L'élection d'un sénateur inamovible devant remplir cette séance, la discussion de la loi sur les maires serait, de fait, ajournée à la session prochaine.

Mais rien jusqu'ici ne fait présager que cette tactique puisse réussir.

Il est question que le Sénat tienne une double séance samedi, une le matin et une l'après-midi, afin que si deux scrutins étaient nécessaires il pût y être procédé le même jour et avant la prorogation.

Mais il me semble que voilà un excès de précaution, attendu qu'une majorité sérieuse paraît acquise à M. Dufaure et que, dès lors, cette majorité se manifesterait dès le premier vote et d'une façon assez nombreuse pour excéder la moitié plus un des membres du Sénat.

On pense que le décret de prorogation des Chambres, leur sera notifié par le président du Conseil, qu'à la dernière heure.

## ORIENT

Ainsi que nous l'avons annoncé par dépêche, avant-hier, les Turcs ont remporté de nombreux avantages.

Les Serbes ont dû évacuer, après un combat de plusieurs jours, la position de Gurgussowatz, qui ouvre aux troupes turques le territoire de la Principauté. Voici, le résumé des opérations qui ont abouti à ce résultat :

Abdul-Kérim-Bacha, reconnaissant l'extrême difficulté de pénétrer dans la vallée de la Morava serbe, à cause des retranchements formidables de Deligrad, fit tout à coup une conversion à droite, et s'emparant des hauteurs mal gardées de Tori-Stara-Planina, il prit pour objectif la ville de Gurgussowatz, en même temps

que son lieutenant Osman-Pacha, poussait le corps du général Lejschaschine, vers Negotin au nord, pour l'écartier du théâtre de la lutte.

Dans la nuit du 28 au 29 juillet, le corps d'armée de Nisch que commande Achmed-Ejoub-Pacha, prit l'offensive dans la direction de Gramada, ville de la frontière serbe. Le 29 à midi l'avant-garde sous Hafiz-Pacha débûsquait l'ennemi de toutes ses positions, après six heures de combat; les Serbes se retirèrent alors à Derwent, qu'ils abandonnèrent le lendemain sans coup férir à l'approche des Turcs. Le même jour, 30 juillet, Suleiman-Pacha força le passage de la frontière à Pandiralo, et, le 31, il opéra en avant de Ponor sa jonction avec Achmed-Ejoub-Pacha. Le 31, on s'empara après sept heures de combat, des dernières hauteurs sur la rive droite du Timok.

Les deux jours suivants furent employés à donner du repos aux troupes, qui s'étaient courageusement comportées, et à préparer le passage de la rivière. Le 3 août, la lutte recommença et elle finit par une nouvelle défaite des Serbes; les Turcs, sont maîtres de Gurgussowatz, où le corps de Widdin doit arriver incessamment. D'après ces données, Tchernaiéff fait à la hâte fortifier Chupria, pour assurer sa retraite; il se trouverait maintenant coupé du corps d'armée de Lejschaschine.

On doute que le général russe Fadéjeff, qui va prendre le commandement en chef, puisse rétablir la fortune des Serbes; c'est un homme à plans aventureux comme Tchernaiéff; il proposait, il y a quelque temps, à son ministre de la guerre, de congédier toute l'infanterie russe, pour la remplacer par 600,000 cavaliers et 10,000 canons, avec lesquels, disait-il, on pourrait aller d'une traite jusqu'à Gibraltar, balayant toute résistance. Sur ce propos, le ministre le mit en disponibilité, et il n'y a pas lieu de supposer qu'il ait eu tort.

On lit dans le *Soleil* :

La route par laquelle l'armée d'Eyoub-Pacha s'est avancée en Serbie est maintenant marquée par les ruines. Les Turcs ont brûlé les villages par lesquels ils ont passé. Les Serbes, de leur côté, paraissent avoir incendié Kniajewatz avant de l'évacuer. Tout ce pays est ravagé.

La guerre actuelle prouve une fois de plus la supériorité des armées régulières sur les volontaires levés et équipés à la hâte. Il n'y a qu'une voix sur l'énergie physique et morale des Serbes, sur leur aptitude à supporter la marche et les fatigues de toute sorte. Cependant ils ont plié partout devant la vieille organisation militaire des Turcs. Ils n'ont même pas pu enlever le bourg de Bjelina, à peine défendu par des retranchements élevés à la hâte. C'est que les Turcs ont une armée, tandis que les Serbes n'ont qu'une garde nationale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Continuation de la discussion du budget de la guerre. Rien de saillant.

Nous regrettons que certains votes antérieurs de cette discussion aient pu provoquer des appréciations pareilles à celle que nous publions plus loin d'après le *Soleil*, qui a mille et mille fois raison.

REVUE DES JOURNAUX

*Soleil*.

La démocratie n'est décidément pas tendre pour le soldat.

Certes, le soldat n'est généralement pas un riche capitaliste un opulent propriétaire. Il appartient le plus souvent à ce que les idéologues et les théoriciens du socialisme appellent le prolétariat.

Cependant, à la séance de samedi, la gauche n'en a pas mieux traité pour cela le soldat.

La gauche trouve que le soldat, sous les drapeaux, est trop bien nourri, et qu'il mange de la viande très saine.

Le ministre de la guerre avait inscrit au budget de la guerre pour 1877 un crédit général applicable aux vivres, de 95,230,756 francs.

La commission a réduit ce crédit à 86,738,327 francs.

C'est entre le crédit demandé et le crédit accordé une différence de 9 millions 292,429 francs, qui porte exclusivement sur la dépense que nécessitent les achats de viande faits en France et en Algérie pour le compte du ministre de la guerre.

La diminution du crédit réclamé ne diminuera pas le chiffre de la dépense nécessaire.

La conséquence probable du vote de samedi sera donc de mettre M. le ministre de la guerre dans l'obligation de présenter, dans le cours de l'exercice 1877, des projets de lois portant ouverture de crédits supplémentaires.

C'est là un déplorable système.

Dans un nouveau rapport distribué, M. Cochery blâme avec raison ce système, qui porte le trouble et la désorganisation dans nos finances. Il dit dans ce rapport, que faire des réductions nuisibles aux services publics, c'est forcément se condamner à voter ultérieurement, pour ces services, des crédits supplémentaires.

M. Cochery aurait bien dû développer cette idée devant la commission du budget, dont il est membre, dont il est même le rapporteur général, le jour où elle a décidé de faire une réduction de plus de 8 millions sur le crédit destiné aux achats de viande pour le soldat.

La Chambre arrivera, par ces procédés, à discréditer complètement son droit de contrôle sur le budget. Ainsi, son vote de samedi, dans la question de l'aumône militaire, a produit un déplorable effet dans le public et dans l'armée.

Il est à remarquer que sur la prise en considération de l'amendement de M. Méline, qui du moins respectait le principe de la loi sur les aumônes de l'armée de terre, il n'y a eu qu'un très-faible écart de cinq voix entre le chiffre de la majorité et celui de la minorité.

Un déplacement de trois voix aurait donc suffi pour modifier le vote. Nous avons le droit de supposer qu'un sérieux effort du gouvernement dans ce débat aurait suffi pour produire ce déplacement. Le ministère a été, par conséquent dans cette circonstance coupable d'inertie, d'indifférence et de faiblesse.

Nous espérons qu'il n'en sera pas de même quand il s'agira des aumônes attachés à l'armée de mer, de ceux qui s'embarquent avec les matelots, partagent leurs fatigues et leurs périls pour leur donner les secours de la religion lorsqu'ils sont en danger de mort.

Nous ne doutons pas que le crédit affecté à la solde des aumônes de la

marine ne soit respecté en totalité. La grande majorité des marins français appartient aux côtes de Bretagne, et le matelot breton serait profondément atteint dans sa croyance, lui qui souvent s'embarque pour une navigation de trois ans, s'il ne sentait pas près de lui le prêtre appelé à sauver du moins son âme, le jour où il est exposé à perdre la vie.

Moniteur universel.

Notre Chambre des députés possède dans M. Laroche-Joubert un bien infatigable philanthrope. Dernièrement, il interpellait le Gouvernement pour savoir ce que celui-ci comptait faire « pour assurer le bien-être du plus grand nombre »; aujourd'hui, peu satisfait sans doute de la réponse que reçut alors sa question — à la vérité passablement embarrassante — il ne se contente plus d'interroger nos hommes d'Etat, il prétend les éclairer sur leurs devoirs et leur montrer résolument le chemin. Il n'aborde, il est vrai, pour commencer, qu'un côté du vaste problème qu'il leur posait l'autre jour, mais un côté certainement très-important; et M. Laroche-Joubert aura assurément rendu un grand service à l'humanité si, en attendant qu'il nous apprenne comment les gouvernements devraient s'y prendre pour mettre le bonheur à la portée du plus grand nombre, il réussit seulement à nous faire voir comment nous pourrions procurer à ce même « plus grand nombre », dont se préoccupe toujours, fort justement l'honorable député, le bienfait de l'instruction élémentaire.

Dans cette excellente intention donc, M. Laroche-Joubert a déposé un projet de loi, en ayant soin, bien entendu, de le faire précéder d'un *Exposé des motifs* où nous trouvons, au milieu de plusieurs maximes fort honnêtes et de vérités plus incontestables que neuves, une adhésion suivant nous un peu trop absolue au fameux principe de la gratuité de l'enseignement.

Nous recevons d'un de nos abonnés une lettre fort intéressante dans laquelle on établit, chiffres en mains, combien la gratuité absolue de l'enseignement primaire serait inique et, ce qui surprendra peut-être quelques personnes, antidémocratique: « Il y a dans la commune que j'habite, nous écrit notre correspondant, environ deux cents enfants fréquentant l'école; sur ce nombre, soixante payent des rétributions scolaires s'élevant ensemble à 720 francs. Cent cinquante sont, par conséquent, instruits pour rien. » Il est bien évident que si la gratuité absolue était votée, si la rétribution était remplacée par un impôt pesant sur toute la commune, d'une part, les 60 familles, relativement aisées, qui supportent aujourd'hui tous les frais de l'éducation de leurs enfants, payeraient moins qu'elles ne le font à présent; de l'autre, la plus grande partie des 140 qui sont actuellement exemptés de tous frais, toutes celles d'entre elles qui ne sont point précisément indigentes, se trouveraient supporter une portion de la charge publique, et, par conséquent, dépenser indirectement une somme quelconque pour une instruction qui, en ce moment, ne leur coûte rien.

Mais laissons cette question de la gratuité et revenons au projet de M. Laroche-Joubert. L'honorable député de la Charente propose que toute personne « jouissant de ses droits civils » qui voudrait enseigner gratuitement ce qu'elle sait à ceux qui, autour d'elle, ne savent rien, y fût formellement autorisée par la loi. C'est là assurément une très-louable idée, mais qui ne paraît pas, au premier abord, d'une application fort étendue. On ne peut espérer qu'il y ait dans notre pays, et surtout dans les campagnes, beaucoup de personnes assez dévouées au progrès des lumières, pour consacrer le peu de loisir que doivent leur laisser leurs occupations journalières à la rude et ingrate tâche d'apprendre à lire et à écrire, soit à des

enfants, soit, ce qui est encore plus difficile, à des adultes ignorants.

M. Laroche-Joubert a prévu l'objection, et il a imaginé de créer une espèce de récompense qui, suivant lui, aurait pour effet de stimuler le zèle de tous ces instituteurs et institutrices volontaires. Quiconque aura enseigné à lire à un enfant recevra du ministre un diplôme de félicitations qu'il pourra afficher dans sa maison. Quiconque aura appris à lire et à écrire à plusieurs enfants, aura une médaille de bronze. Quiconque aura appris à lire, à écrire et à compter à plus de cinq enfants aura une médaille d'argent. « Les enseignants volontaires auront le droit de porter ces médailles sur leurs habits. »

Nous ne ferons qu'une critique à cet honnête projet de M. Laroche-Joubert; c'est que, malgré tout le goût qu'on a en France pour les décorations, nous doutons fort que celle qu'il veut instituer tente beaucoup de gens. Sa médaille aurait d'ailleurs le sort de toutes les distinctions du même genre; ou elle ne serait obtenue que par peu d'individus, et elle ne rendrait par conséquent que de fort médiocres services; ou elle serait décernée à beaucoup, et elle perdrait par là même si bien toute sa valeur qu'elle ne séduirait plus personne.

Si les croix d'honneur étaient un moyen sûr d'exciter les hommes à toutes les vertus publiques et privées, il y a longtemps sans doute que les gouvernements y auraient eu recours: en variant convenablement soit la forme, soit la matière, soit le ruban, on réussirait sans trop de peine à créer des stimulants pour toutes les espèces de bonnes et de louables actions; et comme il est certainement bien peu de gens assez vicieux pour n'avoir pas fait un jour ou l'autre quelque bien, il arriverait infailliblement un moment où chacun de nous aurait sa décoration. Il est vrai que, lorsque tout le monde serait décoré, personne ne le serait plus.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nous avons raconté l'aventure de M. Cunéo d'Ornano, ancien journaliste et député bonapartiste, reprochant à M. Léon Say, ministre des finances, de ne pas avoir présenté deux projets de loi fort nécessaires. Ils sont présentés depuis longtemps, lui a répondu M. le ministre des finances!

Cette aventure nous rappelle celle des deux représentants des viticulteurs de l'arrondissement de Cahors. L'un et l'autre ont signé une proposition de M. Robert Mitchell sur les vins, et cet orateur de la phalange bonapartiste a défendu ladite proposition en demandant à la tribune, que tous les vins fussent imposés suivant leur valeur. Rien de plus impraticable que ce système; mais, si par hasard il était applicable il aurait ce joli résultat pour les viticulteurs du Lot, de doubler ou de quadrupler leurs impôts, attendu que nos vins se vendent dans les plus hauts prix cotés après les grands crus et que les neuf dixièmes de la production française n'atteignent que des prix bien inférieurs.

Avec tout le respect que nos honorables doivent nous inspirer, il est permis de dire que le porte-paroles de leur proposition (homme fort spirituel du reste) connaît les intérêts des viticulteurs de l'arrondissement de Cahors, à peu près comme M. Cunéo d'Ornano connaissait les deux projets de loi qu'il réclamait. Voilà un quadrille où l'on peut se donner la main,.... mais sans se féliciter par exemple.

On ne sait pas encore à quelle date sera fixé l'appel des réservistes. Comme

cette année deux classes doivent être appelées, il est indispensable que les intéressés soient prévenus un peu d'avance. Il y a des jeunes gens, il y a des patrons, qui ont à prendre des mesures pour compenser le déficit de travail que causera l'absence de ces 160,000 soldats temporaires. On assure que le ministère de la guerre fera connaître au moins quinze jours à l'avance la date de l'appel.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET DU LOT à la distribution des prix du Lycée.

Mes jeunes amis,

Je ne retarderai pas longtemps votre juste impatience; mais je cède au désir de graver dans votre mémoire le souvenir des sentiments et des réflexions que doit y faire naître la distribution de ces couronnes.

Si cette réunion à laquelle assistent tant d'hommes distingués n'avait d'autre objet que de vous partager les palmes que vous ont décernées ceux-là même de qui vous avez appris à les mériter, nous nous applaudirions encore d'être les distributeurs de ces récompenses. Mais combien cette journée acquiert plus de prix à nos yeux, lorsque en couronnant vos efforts et vos travaux d'une année, il nous est permis de proclamer au milieu de vous, de vos parents, en présence et à l'honneur de vos maîtres, qu'ici avec le goût des études renaissent et se fortifient de jour en jour, toutes les inclinations louables, tous les sentiments dignes d'estime et propres à nous rassurer sur l'avenir.

Je me retrouve aussi parmi vous avec d'autant plus de plaisir, mes jeunes amis, que je suis certain de remplir les intentions du gouvernement. Heureux d'être aujourd'hui son organe, je remercie monsieur le Ministre de me l'avoir permis en me faisant l'honneur de me désigner pour présider cette solennité; et je voudrais de mon mieux vous pénétrer de sa haute et bienveillante sollicitude. Puis-je également vous convaincre de la nécessité du travail, des avantages de l'éducation, des douceurs de la science, et faire passer dans vos cœurs les émotions que ce beau jour excite dans le mien.

Si j'osais interpréter les sentiments de ceux qui viennent applaudir à vos succès, je dirais que, à l'aspect de la jeunesse qui l'entoure, nul ici ne peut se défendre de ce vif intérêt qu'inspire l'amour de son pays; que chacun aime à s'échapper du moment où il vit pour se reporter au moment où il a commencé à vivre. — Je dirais que plusieurs mêlent au spectacle de cette cérémonie le souvenir mélancolique de leur première jeunesse et redemandent à ces lieux les douces illusions qu'ils ne peuvent plus leur rendre.

Mais, je ne veux m'occuper que de vous, chers élèves, dont les espérances remplacent les souvenirs et qui ne connaissez encore ni les peines inséparables de l'existence, ni les écueils dont cette mer orageuse est semée.

La vie, chemin trop souvent rude et escarpé pour l'homme mûr, n'est pour vous qu'une pente douce et facile. Vous marchez encore sur une pelouse fleurie. Des devoirs, il est vrai, vous commandent, mais des délassements leur succèdent. Êtres privilégiés, êtres heureux, ne méconnaissez pas votre bonheur; et, en l'appréciant, sachez en être dignes. Vous le serez, si vous secondez de tous vos efforts les soins que l'on vous prodigue, si vous êtes décidés, lorsque vous serez dans le monde, à forcer la considération par votre travail et par votre éducation, à mériter l'estime par votre sagesse et

vos talents.

Le travail s'impose chaque jour à tous. Vous n'en serez jamais affranchis, du moins j'en fais pour vous la vœu; car, inutiles, aux autres, à charge à vous-mêmes, vous apprendriez à vos dépens qu'il n'y a pas de plus lourd fardeau à porter que le poids d'un corps et d'un esprit oisifs et que rien n'est fatigant comme de ne rien faire.

Le travail, qui est une loi morale, est essentiellement une vertu française, et la France est une des plus belles ruches humaines que Dieu ait encore créées. Aussi la nature qui a dit à l'homme: « La terre fournira abondamment à tes besoins, pourvu que tu saches tirer de son sein, à la sueur de ton front, les trésors que j'y ai cachés; » lui a dit également:

« J'ai mis en toi le germe des plus brillantes facultés; mais il restera à jamais stérile, si une culture laborieuse ne le féconde et ne le développe. » Telle est la loi qui nous a été prescrite dès l'instant de notre naissance; loi rigoureuse, universelle, inévitable, dont l'empire pèse également sur tous les hommes et à laquelle le génie lui-même se soumet le premier.

Le travail en exerçant nos facultés intellectuelles, les développe et les fortifie.

C'est ainsi qu'il est bien peu d'esprits comme il est peu de terrains, dont on ne puisse, si l'on sait en observer les différentes propriétés, tirer, à l'aide de la culture, le parti le plus avantageux.

De ces côtes où l'on accusait de stérilité, de ce sol pierreux qui paraissait si aride et si pauvre, s'exprime à force de soins, le plus délicieux nectar; et de ces terres qui n'offraient à l'œil que le plus triste aspect, sont sortis ces immenses trésors qui circulent dans les deux mondes. Mais ce n'est point en parcourant à loisir leur surface qu'on recueille tant de richesses; c'est dans les dernières sinuosités de ses veines que le sol les recèle; c'est du fond de ses entrailles qu'un bras infatigable doit les arracher.

Sachez profiter des leçons que la nature nous donne; elle nous apprend à ne pas nous arrêter aux apparences, à ne pas nous décourager. Souvent une écorce âpre et sauvage couvre l'intelligence la plus belle.

Si vous parcourez le monde, si vous vous reportez dans les siècles passés, vous verrez que tout ce qu'il y a eu sur la terre de grand, de beau, de durable, c'est le travail qui l'a produit. Contemplez ces grands hommes que des talents sublimes semblaient élever au-dessus de l'humanité. C'est au travail qu'ils ont dû leurs plus belles inspirations.

Ce sage à qui les peuples, dans leur admiration, donnaient le nom de « divin », médita longtemps au fond de sa retraite, les vérités qu'il était allé chercher sur des rivages lointains. Démosthènes prépare dans le secret ses foudres et apprend à subjuguier les âmes, en haranguant péniblement les flots afin de vaincre la nature elle-même.

Pour ces grands citoyens, la nature avait fait beaucoup, mais le travail devait faire plus encore. Aussi, jeunes élèves, quelque destinée qui vous attende dans la vie, puissiez-vous ne jamais négliger cette culture intellectuelle, source des vrais jouissances. Semez dans vos beaux jours pour cueillir dans l'âge mûr.

Le bien le plus désirable en ce monde et l'héritage le plus précieux de ce lycée sont, soyez en sûrs, une bon-

ne éducation, une instruction solide. Les richesses, les dignités et les honneurs sont soumis aux caprices de la fortune. Les richesses se dissipent, les dignités disparaissent, les honneurs s'évanouissent, l'éducation reste. L'éducation dans l'adversité, soutient l'âme à sa hauteur; dans la prospérité elle modère et règle ses élans; la vie n'est qu'un voyage sur une mer souvent houleuse. L'éducation est à la fois et la boussole qui dans le calme nous guide vers le port et la planche tutélaire qui, au fort de la tempête, nous sauve du naufrage. C'est elle qui initie l'enfant à l'état d'homme; qui, aidant au développement de ses facultés morales, soulève peu à peu le voile qui couvre son intelligence éclaira insensiblement son esprit, épure doucement son cœur, et, veillant en même temps, et avec les mêmes soins, au développement de ses facultés physiques le dispose par degrés à braver la fatigue, à supporter la souffrance, à déployer sa force et sa souplesse, à faire briller son adresse et sa grâce. Croyez-moi, le bonheur n'est point ailleurs qu'avec elle, et elle se rattache aussi directement à la prospérité de l'Etat.

Voyez, en effet, les exemples que nous offre l'histoire, pour nous prouver à tous que rien pour la grandeur des peuples ne peut remplacer une sérieuse éducation. C'est là ce qui rendit le gouvernement de Sparte si ferme pendant des siècles. C'est ce qui inspirait à cette vaillante nation, dans un jour de combat, l'héroïsme que le poète Simonide a traduit d'une manière si noble en plaçant sur la tombe des trois cents Spartiates morts aux Thermopyles avec leur chef Léonidas, cette inscription à jamais célèbre : « Etranger, va dire à Lacédémone que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois. »

Rome ne fut jamais plus fertile en grands hommes, ne parut jamais plus digne de ses triomphes qu'à l'époque où les enfants de la grande république se préparaient par une éducation simple mais forte à devenir un jour ses magistrats et ses généraux. C'était le temps où les premiers citoyens de cette antique cité après avoir renversé les ennemis de l'Etat allaient de la même main tracer de pénibles sillons dans un champ fier d'être cultivé par une charrue ombragée des lauriers de la victoire.

C'est une vérité constante, une vérité de tous les siècles qu'une éducation

solide et vraiment morale a toujours été la source de la prospérité des nations et que l'époque où l'éducation s'est relâchée avec les mœurs, a été l'époque de leur décadence et de leur dépravation.

Soyez donc partant et toujours, mes jeunes amis, dignes de l'éducation que vous recevez au printemps de vos jours.

A mesure que votre raison s'affermira, à mesure que vous acquerez l'expérience de la vie, vous apprendrez mieux encore, à apprécier la distance qui sépare l'homme instruit de l'ignorant. Vous verrez que de l'ignorance découlent bien des vices, et du savoir bien des vertus.

Aussi, l'instruction, ce premier besoin des hommes libres a-t-elle franchi les barrières que l'orgueil lui opposa longtemps, a-t-elle établi cet équilibre moral qui manquait à nos ancêtres, enchaînés par le despotisme et les préjugés. Laissons de vains déclamateurs crier à la corruption; il ne peut être plus corrompu que les âges passés, le siècle où l'on voit de toutes parts jaillir la lumière. Laissons nos fiers Catons regretter ce qu'ils appellent les vertus simples d'une heureuse stupidité, laissons-les chercher des exemples isolés de la démoralisation jointe aux connaissances pour appliquer à des classes entières des effets douteux qui se restreignent à quelques individus. Juger ainsi, c'est imiter l'étourderie de ces voyageurs irrédéchis qui, sur un trait particulier décident la physiologie de tout un peuple. Pour nous, proclamons sans hésiter, que l'ignorance volontaire avilit et que le cœur vaut mieux à mesure que l'esprit est plus éclairé. L'homme qui connaît la nature de ses devoirs et l'étendue de ses droits, saura mieux remplir les uns et se renfermer dans les autres. Plus les lois seront comprises plus elles seront respectées. L'ordre est en péril aussi longtemps qu'il est un mystère et les lumières ne servent pas moins à obéir qu'à commander.

Mais je suis trop long, chers élèves, pour vos désirs et pour le cœur de vos mères. Je reviens à ces couronnes qui vous attendent et que vous voudriez déjà saisir.

L'un de vos professeurs distingués vient dans un excellent discours de vous faire l'éloge de la discipline. Ne reprochez pas à ces maîtres habiles d'en être les observateurs et les gardiens. Remerciez-les au contraire, de leur dévouement, de leur zèle, et n'ac-

cuez même pas leur sévérité qui, bien souvent, leur coûte plus qu'à vous-mêmes.

En l'exerçant, ils ne font qu'obéir à la loi qui leur est imposée de vous être utiles malgré vous; ils vous disent comme Démosthènes disait aux Athéniens :

« Je voudrais vous plaire, mais j'aime mieux vous sauver. »

J'ai nommé la sévérité, mais je puis en parler impunément devant vous : le jour où elle n'a pas à redouter les ingrats, puisque c'est par elle, que vous triomphez... C'est elle qui a dirigé vos travaux, c'est elle qui les a jugés... Ici, son rôle finit, ou plutôt ses traits changent, son front se déride, le sourire accourt sur ses lèvres; et, mêlant ses félicitations aux applaudissements qui vont accueillir les vainqueurs, elle-même se réjouit de voir que les peines légères que d'abord elle vous a causées vont être, dans un instant, pour vous, la source des plaisirs les plus vrais.

Et maintenant, mes amis, dans la voie qui vous tracée, au milieu de cette Société où quelques-uns d'entre vous vont entrer, n'ayez jamais qu'un but et qu'une même pensée : concourir à la prospérité et à la grandeur de notre chère France, pour laquelle nous sommes tous prêts à donner notre vie, dont nous voulons assurer la gloire à laquelle elle ne peut renoncer, mais qu'elle fonde sur la Liberté et qu'elle veut désormais innocente et paisible.

CONCOURS DE LABOURAGE

Offert aux cultivateurs par la Société agricole et industrielle du Lot.

Malgré la sécheresse régnante qui a fait acquérir au sol une dureté peu commune, le Concours de labourage tenu à Conduché, lundi 7 du courant, sur la propriété de M. Léon de Malleville, a pleinement démontré l'existence de bons laboureurs dans le département et la supériorité des charrois Dombasle.

Deux départs ont eu lieu et dix-sept concurrents sont venus malgré l'extrême difficulté de diviser le sol, prouver de nouveau que ces instruments de culture possèdent la propriété de lutter contre toute résistance dans les saisons les plus intempêtes.

Aussi le jury, par la voix de son président, M. Boudon, propriétaire-agriculteur à Cajarc a-t-il remercié les candidats du zèle qu'ils ont déployé en

cette circonstance, tant par la sûreté du maniement de la charrue que par la manière facile de conduire leurs attelages.

Les lauréats ont été proclamés dans l'ordre suivant :

- 1<sup>re</sup> prime de 40f à M. Delvic, de Bouziès.
- 2<sup>e</sup> — 30f — Delcol, de Cajarc.
- 3<sup>e</sup> — 30f — Fréjaville, de Larnagol
- 4<sup>e</sup> — 25f — Chopard, de Bouziès.
- 5<sup>e</sup> — 20f — Roques, de Larnagol
- 6<sup>e</sup> — 20f — Delvic, de Bouziès.
- 7<sup>e</sup> — 20f — Binnac, de Sénailiac
- 8<sup>e</sup> — 20f — Ouvriou, de St-Cirq
- 9<sup>e</sup> — 20f — Pradines, —
- 10<sup>e</sup> — 15f — Delvic, de Bouziès.
- 11<sup>e</sup> — 15f — Cayla, —
- 12<sup>e</sup> — 15f — Pradines, de St-Cirq
- 13<sup>e</sup> — 15f — Delvic, de Bouziès.
- 14<sup>e</sup> — 15f — Cayla, —

Nous avons vainement demandé à diverses reprises l'arrosage de la rue Valentré, qui est la voie la plus fréquentée de la ville, sans contredit, depuis l'ouverture du chemin de fer.

Nous appelons de nouveau sur ce point l'attention de l'administration municipale. Trois conseillers précisément habitent cette rue; ils peuvent, en connaissance de cause, élever avec juste raison la voix à ce sujet, ils obtiendront d'autant plus facilement gain de cause, que l'arrosage en cet endroit n'occasionnerait aucune dépense à la ville.

On n'aurait qu'à raccorder aux bornes-fontaines existantes, les tuyaux qui possèdent la mairie, et le cantonnier qui entretient la voie, se ferait, nous en sommes sûrs, un plaisir de manœuvrer lui-même la lance.

Le quartier Valentré se transforme; plusieurs chantiers y sont ouverts. C'est assez dire qu'ils viennent ajouter encore à la poussière produite par le mouvement continu des piétons et voitures; à tel point qu'à certaines heures de la journée, il est littéralement impossible d'y respirer. Et pourtant l'Hôpital est là, ainsi que plusieurs établissements d'instruction. Il serait donc important que l'on observât, sur ce point surtout, les principes élémentaires de l'hygiène.

La municipalité de Toulouse publie l'avis suivant :

Bien que l'état sanitaire soit satisfaisant, le maire de Toulouse, en présence de la persistance des chaleurs et des dangers qui peuvent en résulter pour la santé publique, à l'honneur

historiens, mais ne fit pas autre chose.

Galéas, fils aîné de Marco, qui succéda à son père dans la seigneurie de Milan supportait avec peine la renommée de son cadet. Il se plaignait souvent de ce que son père lui confiait ses meilleurs soldats et ses plus hardies entreprises. Il y avait toujours entre eux pour ces motifs un peu de froideur.

Mais quand Mathieu mourut, dans de pénibles circonstances, excommunié par le pape, peu aimé de ses sujets, entouré d'ennemis, ses fils s'aperçurent du besoin qu'ils avaient d'être unis; Marco se réconcilia avec son aîné et l'aida efficacement dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir pendant de longues années contre l'église et les étrangers.

Quand Galéas eut assuré dans son patrimoine sa domination, ses manières tyranniques et les impôts exorbitants qu'il établit, lui aliénèrent le cœur des Milanais qui n'eurent plus d'autre désir que celui de recouvrer leurs anciennes libertés. Marco qui souffrait avec peine la domination de son frère qui voulait régner seul dans un état que lui, Marco, avait conservé et accru au prix de son sang, s'unit aux mécontents. Quand les chefs gibelins de plusieurs villes d'Italie allèrent prier l'empereur Louis le Bava-

rois de venir à leur secours, quelques de recommander à ses administrés de redoubler de soins pour tout ce qui touche à l'hygiène.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Administration des Postes.

Un concours général pour le surnuméraire de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 28 septembre 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les candidats doivent se présenter sans retard devant le Directeur, chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 21 septembre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 8 août, soir.

Nous apprenons de bonne source que l'attention du gouvernement anglais a été appelée sur les préparatifs maritimes de l'Allemagne. Cette puissance arme, aussi activement sur mer que sur terre, et l'activité qu'elle déploie n'est pas moindre que celle qu'elle a montrée avant la guerre de 1870.

(Écho universel.)

Paris, 9 août, 7 h. 50 matin.

L'Officiel annonce le règlement définitif de l'affaire de Salonique.

Un avis particulier de la République française annonce que la Russie entière est actuellement surexcitée à l'occasion des événements de la Serbie.

Bourse de Paris

Cours du 10 août.

Rente 3 p. %..... 70.40  
— 4 1/2 p. %..... 103.00  
— 5 p. %..... 106.00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 Août.	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.705 »	3.660 »
Crédit foncier....	765 »	775 »
Orléans-Actions...	1.030 »	1.045 »
Orléans-Obligations.	326 »	327 25
Suez.....	532 50	532 50
Italien 5 %.....	71 85	71 95

chroniqueurs prétendent que Marco se rendit avec eux à Trente et accusa son frère de chercher secrètement à se réconcilier avec le Souverain Pontife et de trahir ainsi la cause des gibelins et de l'Empire. Et voici d'après les mêmes chroniqueurs, quelles furent les conséquences de cette accusation. L'empereur, après son arrivée à Milan fit saisir Galéas, son fils Azzone et ses frères Lucchino et Jean, leur fit lier les mains derrière le dos et les fit enfermer dans la prison de Monza. Il mit ensuite à la place de Galéas, avec le titre de Vicaire, le baron Guillaume de Montfort.

Il y a à la vérité des auteurs contemporains qui affirment que Marco fut au contraire jeté en prison avec ses frères et son neveu, d'autres qu'il réussit à s'échapper, d'autres qu'il fut relâché par ordre de l'Empereur.

Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque l'Empereur, quittant la Lombardie, se rendit en Toscane et à Rome où il commit la sottise de faire déposer le pape Jean XXII pour en faire élire un autre qui lui était dévoué, Marco était au nombre de ceux qui l'accompagnaient et était en grande faveur.

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

10 août 1876 (30).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE SEPTIÈME.

(Suite.)

En un clin d'œil il tourna bride, enfonça ses éperons dans les flancs de son cheval et disparut.

— Pauvre jeune homme ! s'écria Laurette émue, pauvre jeune homme ! — On a su plus tard que la chaîne avait été dérobée à Marco pendant une grave maladie et envoyée à Crivello.

— Et sais-tu par qui ? — Par ce palefrenier qui avait frappé à notre porte pendant cette nuit fatale et qui, après s'être enfui avec Visconti, s'était mis à son service. Crivello lui fit offrir une somme considérable, et le méchant

homme trahit son nouveau maître comme il avait trahi l'ancien. Mais il s'en repentit bientôt. Marco alla le chercher en France où il s'était réfugié et le tua de sa propre main.

— Il n'a eu que ce qu'il mérite, dit Laurette.

— Et cela coûta cher aussi au père d'Ermeline. Quelques années après Marco le rencontra à Trezzo, au gué de l'Adda et le perça d'une lance.

— Je comprends maintenant, dit la jeune fille, le trouble de notre maîtresse, quand on parle de ce Marco en sa présence. Mais comment expliquer l'affaire du bouffon aux oranges ?

— Ne le devines-tu pas ? ce fut une ruse que Crivello imagina pour mieux tromper sa fille.

— Oh ! que de détours, que de moyens pour assassiner une pauvre créature ! ajouta Laurette, et après avoir remercié sa mère de sa complaisance, elle alla trouver Béatrix et lui raconter tout.

Marco va maintenant jouer un rôle actif dans notre livre, il va se mêler à nos personnages, prendre part aux événements que nous allons raconter. Il est donc nécessaire de donner à nos lecteurs quelques détails sur lui.

Fils cadet du grand Mathieu Visconti, Marco avait toujours suivi son père dans

la bonne et mauvaise fortune, aussi était-il son fils de prédilection. D'un caractère généreux, d'un esprit vif et hardi, d'une belle prestance, il était toujours le premier dans les exercices auquel se livrait un gentilhomme. Mais il se faisait pardonner cette supériorité incontestable par sa modestie, que faisait encore plus ressortir l'éclat de sa naissance, et par sa prévenance. Mais malheur à celui qui voulait lui commander, qui voulait lutter avec ce naturel passionné, impétueux, indomptable dans sa colère comme dans son amour. Son père seul pouvait par ses paroles apaiser sa fureur.

Condottière vaillant et heureux il acquit un nom glorieux parmi les premiers capitaines de l'époque. Le plus remarquable de ses exploits fut le siège de Gènes qu'il commença et termina avec une habileté et une persévérance merveilleuses, bien qu'il eût à lutter contre les forces du Pape, des premières villes guelfes d'Italie et du roi Robert de Sicile; ce dernier prince lui avait fait dire que s'il ne se retirait pas promptement du territoire génois, on le verrait bientôt lui-même sous les murs de Milan; Marco lui fit répondre que sans faire une aussi longue route il le trouverait quand il voudrait sous les murailles de Gènes et le défia en champ clos. Le roi en fut indigné, disent les

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

La Revue de France du 31 juillet 1876, contient les articles suivants : Léonce Dupont. Tours et Bordeaux. — Souvenirs de la république à outrance. — L. Derôme. Le cardinal de Retz et l'esprit d'intrigue en matière politique. — Victor Tissot. Sur le Rhin. — Eugène Assé. Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle. Mlle de Lespinasse et la marquise de Delfand (fin). — Maurice Block. Les Communes et la Liberté. — E. Monnet. L'administration communale en France et la loi sur la nomination des maires. — Wilkie Collins. La Femme des rêves, histoire mystérieuse (fin). — P. Maigne. Richesses minérales de la France. — C. Louvet. Les journées de juin 1848. — A. L. La Justice civile en Europe. — Baron Ernouf. Documents nouveaux sur Marie Stuart. — Emile Collas. Guerres des Français et des Anglais du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. — Henri Thiers. Qu'est-ce que la Serbie. — Ch. P. Les prix quinquennaux et triennaux en Belgique. — Chronique du mois. — Théâtres, par Louis Enault. — Géographie et voyages, par R. Cortambert. — Sciences, par Jean L'Ermite. — Notes d'un ingénieur, par P. Maigne. — Marine, par E. Delmare. — Tribunaux, par E. Demay. — Bibliographie. — Nouvelles des arts, par A. V. — Finances, par G. C. — La Presse française et étrangère, par P. B. — Chronique politique, par Louis Teste. — Paris, 3, rue de la Fenillade, 3.

L'Exposition illustrée de Philadelphie — The Philadelphia Exhibition illustrated. — Se publie sous ce double titre : une revue bi mensuelle, publiée en français et en anglais dans le format des grands journaux. Nous engageons nos lecteurs à demander, par carte postale, le premier numéro de cette intéressante et curieuse publication, mise en vente non-seulement à Paris, mais encore à Londres, Bruxelles, Genève et Philadelphie.

J. KLEIN LES BORDS DU NECK-AR, Valse, nouvelle œuvre du maestro populaire ! Nouveau succès ! Cette valse surpasse ses aînées par le charme et par la saveur de ses mélodies originales et distinguées. Pas un bal, pas une fête, pas de réunion sans qu'on entende ce petit chef-d'œuvre. Les trois premières éditions, tirées à 3,000 chacune, ont été épuisées en moins de trois semaines.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison ABEL PILON, de Paris. On demande des représentants

La 40<sup>e</sup> livraison de l'Histoire de France de Michelet a paru à la librairie Lacroix.

13, faubourg Montmartre (50 centimes). Chaque livraison est accompagnée d'un dessin original de M. Vierge. Le succès de cette publication populaire va en grandissant. Personne ne conteste plus aujourd'hui le mérite transcendant de l'œuvre et le génie de Michelet par son rayonnement à éclipsé tous ses détracteurs. C'est une lecture instructive et récréative à la fois que celle de cette histoire de France que le plus pur patriotisme et le plus profond amour de la liberté a inspirée. C'est un livre qui devrait être dans toutes les mains et qui bientôt le sera.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs ; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR. Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an en mandat ; plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publié par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la Mode illustrée en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M<sup>me</sup> EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la Mode illustrée a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position ; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la Mode illustrée. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C<sup>e</sup>, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements : 1<sup>er</sup> édit. : 5 mois, 3 fr 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro : 5 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr

S'adresser également dans les librairies des départements.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Crédit foncier de France. Emission à 490 fr. d'Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

SOCIÉTÉ DES Fonderie, Laminoirs et Tréfilerie de ROUVILLE (Eure)

Capital-Actions : 900,000 Francs

Emission DE 1,600 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES de 400 francs.

REMBOURSABLES EN TRENTE ANNÉES Intérêt : 20 fr. par an

Payables par semestres les 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juillet.

Ces obligations sont garanties par PREMIÈRE HYPOTHÈQUE prise sur les terrains, maisons d'habitation, cités ouvrières, usine, matériel et force motrice appartenant à la Société.

Prix d'Emission : 315 Francs

PAYABLES COMME SUIT : 50 fr. en souscrivant ; 65 » à la répartition ; 100 » du 10 à 15 septembre 1876 ; 100 » du 10 au 15 octobre 1876.

La Souscription sera ouverte : Jeudi 10, Vendredi 11 et Samedi 12 Août A PARIS, à la CAISSE VIVIENNE, 45, rue Vivienne, 45.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine :

Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.

Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.

Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.

Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.

Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.

Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.

Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 45 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

SANTÉ A TOUS

rendue sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, teus désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.—80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcestru, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie

et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416. M. le docteur F.-W. Beneké, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalésière du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalésière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 5 fr. 75, 60 fr. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épicier.

MINISTÈRE DES FINANCES. DIRECTION GÉNÉRALE des Manufactures de l'Etat.

AVIS

Le vingt-quatre août courant à deux heures du soir, il sera procédé en séance publique, au Magasin des Tabacs de Cahors, à l'adjudication au rabais des travaux de restauration dudit Magasin.

L'importance de ces travaux est évaluée à la somme totale de 26,500 fr.

Les entrepreneurs qui voudraient concourir à l'adjudication pourront prendre connaissance des pièces du marché : plans, dessins, devis, etc., déposées au Magasin des Tabacs et qui seront mises à leur disposition tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layrou.

AVIS

On demande une personne intelligente, honnête et connaissant l'agriculture pour aller gérer une propriété dans les colonies.

Inutile de se présenter si on ne peut pas donner de sérieuses garanties.

S'adresser, pour traiter, à M. Pelissié-Mirandol, à Albas (Lot).

AULUS (ARIÈGE)

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE. Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73. Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875. Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie. Gravelle, goutte, constipation. Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus : caisse de 50 bouteilles, 34 fr. ; de 25 bouteilles, 16 fr. 50. Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

LE BIEN PUBLIC

Journal quotidien politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX Informations rapides et précises

Envoyé par les trains poste du soir PRIMES EXCEPTIONNELLES

La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. ; Six mois : 30 fr. ; Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS Sur demande par lettre affranchie

Paris, Rue Coq-Héron, 5



CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LENERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

MARCOLS (ARDÈCHE). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminentement tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastralgiques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Paris, 10, boulevard des Capucines.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les Eaux minérales de Miers remontée à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la Fontaine minérale offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8 Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.